

Renseignements sur les licences

Si le matériel que vous voulez utiliser et le contexte dans lequel vous l'utilisez sont autorisés par une licence détenue par l'Université Laval, alors vous pouvez faire usage du matériel sans autre permission ou paiement.

Licences de la Bibliothèque

La Bibliothèque de l'UL a des centaines d'abonnements à des ressources électroniques qui donnent accès, aux membres de la communauté universitaire, à des millions d'articles et d'autres œuvres protégées. Vérifiez les [conditions d'utilisation](#) propres à la ressource que vous souhaitez utiliser.

Licence Creative Commons

La société Creative Commons a mis au point plusieurs licences standardisées permettant aux auteurs de déterminer facilement les termes sous lesquels une œuvre peut être utilisée ou modifiée, tout en conservant la propriété du droit d'auteur sur l'œuvre. [Vérifiez le symbole de la licence](#) pour connaître les droits accordés.

Libre accès

Les revues en libre accès ou les dépôts institutionnels sont des sources d'œuvres généralement libres d'autorisations pour des fins d'enseignement, de recherche et d'étude privée. Consultez la sélection [de ressources en libre accès](#) de la Bibliothèque.